

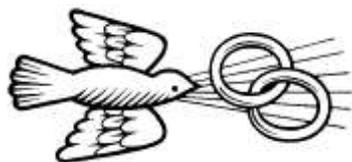
## Avant et après le mariage

Votre préparation au mariage à l'Eglise se fait au sein de la communauté chrétienne locale, celle de votre quartier.

Durant **chaque WE de préparation au mariage**, vous êtes conviés à participer à la messe paroissiale de 10h30 et au brunch qui suit (*nous vous inviterons à apporter quelque chose*). C'est souvent l'occasion d'échanger sur toute sorte de sujets.

L'année suivant votre mariage, si vous êtes dans le quartier de Saint Christophe de Javel, vous serez invités à partager ce moment avec les fiancés.

C'est une manière très simple et très concrète d'approfondir votre démarche et de participer à la vie de votre paroisse.



*Le prêtre ou le diacre prennent du temps pour vous accompagner, vous pouvez verser à la paroisse une offrande selon vos moyens.*

*Vous pouvez aussi contribuer au « Denier de l'Eglise ». Demandez conseil auprès de ceux qui vous ont préparés.*

## Vous vous mariez à Saint-Christophe de Javel :

Lors de votre inscription, vous déterminerez la date et l'heure de votre mariage avec le prêtre ou le diacre.

Un prêtre ou diacre de votre famille ou de vos amis sera le bienvenu pour recevoir vos consentements.

## Vous vous mariez en dehors de Saint-Christophe de Javel :

La date, l'heure, ainsi que le célébrant doivent être déterminés au plus tôt **par vous-même, avec le curé du lieu de votre mariage**. N'hésitez pas à leur demander avant même l'inscription à la préparation.

## Votre préparation ne se fait pas à Saint-Christophe de Javel :

Vous devrez quand même vous **inscrire** à Saint-Christophe de Javel pour obtenir **une autorisation de mariage hors paroisse**. Ce document est nécessaire à votre dossier administratif pour que votre mariage puisse être célébré en dehors des limites physiques de la paroisse.

La constitution du Dossier Administratif se fait habituellement avec le prêtre ou le diacre qui vous prépare.



# LA PRÉPARATION DE VOTRE MARIAGE

## *2021 - 2022*



© Soeur Claire

28 rue de la Convention

Tél : 01 45 78 33 70

Courriel : [secretariat@scjavel.net](mailto:secretariat@scjavel.net)

Site : [www.scjavel.net](http://www.scjavel.net)

## Qu'est-ce que le mariage à l'Église ?

C'est l'union d'un homme et d'une femme réalisée par un mutuel consentement et aboutissant au lien conjugal. Du fait que ce lien concerne deux baptisés, il prend un sens nouveau : il devient **signe visible de l'alliance du Christ et de l'Église.**

Une telle aventure mérite de s'y préparer. La préparation au mariage vise à nourrir le dialogue entre fiancés pour que chacun d'eux puisse en toute clarté prononcer un OUI libre et déterminé le jour du mariage et chacun des jours suivants...

La préparation au mariage est un moment favorable pour faire le point sur sa vie religieuse et approfondir ou redécouvrir la foi catholique.

## Qui peut se marier à l'Église ?

Pour célébrer le mariage à l'Église il faut au moins que l'un des deux fiancés soit baptisé dans l'Église catholique. La majeure partie du temps les deux fiancés sont baptisés dans cette Église.

## Si je suis baptisé dans une autre confession chrétienne ?

Les **autres confessions chrétiennes sont les Églises orthodoxes ou protestantes.** Nous sommes unis par un même baptême « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » donc il n'y a aucun souci. On peut

même faire une célébration œcuménique pour le mariage.

## Si je ne suis pas baptisé ?

N'étant pas baptisé (autre religion, sans religion) il faut demander à l'évêque d'autoriser le mariage à l'église au nom du baptême de celui qui est catholique. Il ne peut le faire que si les deux époux s'engagent à respecter leurs convictions mutuelles.

**Ce n'est donc pas une autorisation automatique.** Il est indispensable de venir présenter votre projet à un prêtre, pour s'assurer que le mariage à l'église sera possible.



© Soeur Claire

## La Préparation au Mariage est tout sauf un examen en vue de la délivrance d'un permis !

C'est une chance de vous poser des questions essentielles sur l'engagement que vous désirez prendre, le sens que vous voulez donner à votre couple et à votre future famille.

Vous rencontrerez d'autres futurs mariés de votre génération, des « couples témoins » vous feront part de leur expérience.

Vous découvrirez ce que Dieu veut vous donner grâce à la Révélation biblique ; Comment l'Église vous accompagnera durant toute votre vie.

## La préparation concrètement

### 6 mois minimum sont nécessaires pour cette préparation

Il faut venir s'inscrire auprès d'un prêtre ou d'un diacre :

**Du mardi au vendredi de 17h à 18h45**  
**Le samedi de 10h à 12h et de 17h et 18h.**

Le prêtre ou le diacre vous propose les **dates du WE** que vous suivrez avec d'autres fiancés du quartier qui se préparent aussi au mariage. Les WE se déroulent dans les salles paroissiales, le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 10h à 18h :

- ❖ **sam 27/11 et dim 28/11/2021**
- ❖ **sam 29/01 et dim 30/01/2022**
- ❖ **sam 12/03 et dim 13/03/2022**
- ❖ **sam 09/04 et dim 10/04/2022**

Après votre inscription vous serez contactés par la paroisse qui vous indiquera alors les coordonnées d'un couple-accompagnateur qui suivra votre préparation ainsi que le prêtre ou diacre qui vous rencontrera régulièrement.

*Avant le week-end*, l'idéal est de rencontrer une fois le prêtre ou le diacre ET une fois ce couple-accompagnateur.

Ces rencontres permettront au prêtre ou au diacre de constituer le dossier administratif nécessaire à la célébration de votre mariage.